



**Session du Comité Permanent
pour la Coopération Économique et Commerciale
de l'Organisation de la Coopération Islamique**

COMCEC

RAPPORT D'AVANCEMENT ANNUEL

2020

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Novembre 2020

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Bureau de Coordination du COMCEC

Adresse: Necatibey Cad. No.108, Ankara 06100, Turquie

Tél: 90.312.2945710

Fax: 90.312.2945777

E-mail: comcec@comcec.org

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| RÉSUMÉ ANALYTIQUE..... | 1 |
| CHAPITRE I: DOMAINES DE COOPÉRATION | 3 |
| 1. Commerce..... | 3 |
| 2. Transports et Communications | 6 |
| 3. Tourisme..... | 8 |
| 4. Agriculture..... | 10 |
| 5. Allègement de la Pauvreté | 12 |
| 6. Coopération Financière | 14 |
| 7. Coopération du Secteur Privé | 16 |
| CHAPITRE II: SYSTÈME DE SUIVI DES POLITIQUES DU COMCEC ET EFFORTS DES PAYS MEMBRES POUR LA RÉALISATION DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES MINISTÉRIELLES..... | 17 |
| CHAPITRE III: EFFORTS DE PRODUCTION DE CONNAISSANCES : PUBLICATIONS DU COMCEC | 21 |
| CHAPITRE IV: FINANCEMENT DE PROJETS DU COMCEC EN TANT QU'INSTRUMENT D'APPUI AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DU COMCEC | 23 |
| CHAPITRE V: NOUVELLES INITIATIVES ET NOUVEAUX PROGRAMMES AU MILIEU DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 | 25 |
| CHAPITRE VI: 36ÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC | 28 |
| CHAPITRE VII: 36e RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION | 28 |
| CHAPITRE VIII: PREPARATIFS DE LA SESSION D'ECHANGE DE VUES..... | 29 |

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) a poursuivi ses efforts en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les 57 Pays Membres de l'OCI depuis 1984. Le COMCEC a pour principal objectif de relever les défis économiques de l'Oumma Islamique, de contribuer à leurs efforts de développement et de renforcer les échanges commerciaux entre les États membres. À cet égard, le COMCEC sert d'un forum de dialogue politique pour la production et la diffusion des connaissances, le partage d'expériences et de meilleures pratiques, le développement d'une compréhension commune et le rapprochement des politiques entre les Pays Membres.

Afin de faire du COMCEC une plate-forme plus fructueuse pour répondre aux besoins croissants des États Membres de l'OCI, la 4ème Conférence du Sommet Islamique Extraordinaire qui s'est tenue les 14 et 15 août 2012 à La Mecque, Royaume d'Arabie Saoudite, a adopté la stratégie du COMCEC. La 14ème Session de la Conférence du Sommet Islamique organisée par le Royaume d'Arabie Saoudite le 31 mai 2019 à La Mecque al-Mukarramah, « s'est félicitée du succès de la mise en œuvre du statut révisé du COMCEC et de la stratégie adoptée lors de la 4ème Conférence du Sommet Extraordinaire. Elle a appelé les États Membres à renforcer la mise en œuvre du statut et de la stratégie révisés du COMCEC, en coordination étroite et en coopération avec le Secrétariat Général et conformément à la Charte de l'OCI, et a invité les États Membres à continuer de participer activement aux travaux du COMCEC dans le cadre de la présidence de Son Excellence Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie.» En outre, la 46ème Session du Conseil des ministres des affaires étrangères, tenue les 1er et 2 mars 2019 à Abou Dhabi, Emirats Arabes Unis « a félicité le COMCEC pour ses efforts visant à renforcer la coopération entre les États Membres de l'OCI dans les domaines du commerce, de l'agriculture et des transports, des communications, du tourisme, des finances, de la réduction de la pauvreté et du développement du secteur privé à la lumière de la stratégie du COMCEC coordonnée par le Bureau de Coordination du COMCEC et en collaboration avec diverses institutions de l'OCI dans le domaine économique. »

Depuis la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC, les efforts déployés dans le cadre du COMCEC ont acquis un nouveau dynamisme et une nouvelle visibilité. Les Rapports d'Avancement Annuels sont soumis aux sessions ministérielles du COMCEC afin de présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC. Ce rapport d'avancement annuel 2020 donne un aperçu des principales réalisations dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, depuis la 35e session du COMCEC. En conséquence, le rapport présente les résultats des dernières réunions du groupe de travail du COMCEC concerné pour chaque domaine de coopération. De plus, l'avancement et les progrès pour la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC sont inclus dans ce rapport. Les activités des institutions de l'OCI servant la mission de la stratégie sont également soulignées.

Depuis la 35ème Session du COMCEC, tenue à Istanbul du 25 au 28 novembre 2019, 6 réunions du groupe de travail (GT) ont été organisées avec succès. Pour ces réunions, 6 rapports de recherche et 6 documents de perspectives sectorielles ont été produits par le Bureau de Coordination du COMCEC. Après chaque Réunion du GT, un document de compte rendu a été publié afin de refléter les résultats des réunions, y compris les résumés des présentations et des discussions faites au cours de la réunion. Toutes les publications concernant les réunions de groupe de travail, à savoir les rapports de recherche, les perspectives sectorielles et les comptes rendus des réunions sont disponibles en format de livre numérique sur le site Web du COMCEC: (<http://ebook.comcec.org>).

Les groupes de travail ont continué à mener une séance de débat politique dans leurs délibérations. Les experts des Pays Membres discutent les recommandations de politique sur le thème de la réunion dérivées des études de recherche et les réponses des Pays Membres aux

questions de politiques, qui sont communiquées aux points focaux avant chaque réunion du GT. Ces recommandations de politique sont ensuite transmises à la Session Ministérielle pour examen et adoption. En conséquence, les recommandations de la 15e série des réunions du GT (14e pour le Groupe de Travail (GT) de la coopération financière) seront soumises à la 36e session du COMCEC pour examen et actions nécessaires.

En outre, à la suite de l'épidémie mondiale de la COVID-19, les Groupes de Travail du COMCEC, en plus de leur programme d'activités régulier, ont travaillé sur les impacts du COVID-19 sur les trois secteurs importants à savoir l'agriculture, le tourisme et le commerce pendant les réunions de consultation virtuelles qui ont eu lieu en juin-juillet 2020. Les Groupes de Travail pertinents du COMCEC, lors de leurs réunions consultatives ad hoc sur la pandémie COVID-19, ont discuté des impacts actuels et potentiels de la pandémie ainsi que des politiques sur le tourisme, le commerce et l'agriculture, ils ont échangé l'expertise et les bonnes pratiques entre les pays membres, et délibéré sur les opportunités de coopération en fonction des besoins et l'expérience des pays membres.

Grâce au Financement de Projets du COMCEC, deuxième instrument de mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, les Pays Membres et les institutions de l'OCI ont la possibilité de mettre en œuvre des projets multilatéraux conformes aux buts et aux objectifs déterminés par la Stratégie du COMCEC. De plus, les recommandations de politique qui sont formulées par les Groupes de Travail et adoptées par les Réunions Ministérielles sont transformées en projets concrets. Ces projets ont pour objectif ultime d'améliorer la capacité institutionnelle et humaine dans les Pays Membres de l'OCI.

Les États Membres et les Institutions de l'OCI ont montré un vif intérêt au Financement de Projets du COMCEC. En 2019, 22 projets ont été mis en œuvre avec succès par les Pays Membres et les Institutions de l'OCI. 35 pays membres vont tirer bénéfice du Financement de Projets du COMCEC à travers ces projets.

En outre, dans le cadre du 7e appel pour les propositions de projets, 22 projets ont été sélectionnés pour être financés par le BBC en 2020. Toutefois, ces projets n'ont pas encore été achevés en raison des retards découlant des restrictions de voyages internationaux imposées par la pandémie de COVID 19. Par conséquent, plusieurs projets devraient être finalisés en 2021. De plus, le BBC a fait le 8e appel le 1er Septembre 2020. Les documents pertinents sont disponibles sur le site internet du COMCEC. (cpf.comcec.org)

Afin d'atténuer les effets néfastes de la pandémie de Covid-19 pour les pays membres, les institutions de l'OCI ont lancé plusieurs initiatives et programmes. À cet égard, l'OCI a mobilisé toute la capacité de l'Organisation et de ses institutions pour aider les pays membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans nationaux pour faire face au COVID-19. À cette fin, le Groupe BID a lancé un "Programme de préparation et d'intervention stratégique" de 2,3 milliards de dollars américains pour la pandémie de COVID-19 visant à soutenir les efforts des États membres pour atténuer l'impact de la pandémie. En outre, SESRIC a publié un rapport intitulé "Impacts socio-économiques de la pandémie de Covid-19 sur les pays membres de l'OCI" et a mené divers programmes de formation et de renforcement des capacités. Le CIDC organise plusieurs webinaires sur l'impact de Covid-19 sur les flux commerciaux et d'investissements intra-OCI en collaboration avec l'OCI et les institutions internationales. De plus, le GIIFC a entrepris diverses activités telles que le soutien au financement, les webinaires, le soutien au développement des équipements et des capacités, l'harmonisation des normes, etc. pour aider les pays membres à lutter contre la pandémie de COVID-19.

De plus, le BBC a lancé un nouveau programme de renforcement des capacités appelé Réponse du COMCEC contre le COVID (RCC). Le Programme vise à aider les pays membres en vue de s'attaquer aux ramifications actuelles et potentielles futures de la pandémie. À cet égard, le BBC a lancé un

appel pour les propositions de projets en Octobre 2020. Les projets admissibles seront mis en œuvre en 2021.

En outre, compte tenu de la situation actuelle et des conditions particulières en Palestine, en particulier à Al-Quds Al-Sharif et des résolutions des récents Sommets islamiques extraordinaires sur Al-Quds, le BBC a lancé le Programme Al-Quds, qui se concentre sur le développement et la gestion des destinations ainsi que sur le tourisme communautaire à Al-Quds. Mis en œuvre en collaboration avec le Ministère de l'économie nationale de la Palestine, le programme se compose de plusieurs projets qui seront réalisés entre 2020 et 2022.

Les activités des institutions de l'OCI alignées sur la stratégie du COMCEC jouent un rôle crucial pour la mise en œuvre efficace et réussie de la Stratégie. Ce rapport fournit également des informations sur les diverses activités organisées au cours de l'année dernière qui sont conformes à la stratégie du COMCEC et organisées par les institutions compétentes de l'OCI, à savoir le Bureau de Coordination du COMCEC, l'CICIA, le CIDC, le Groupe de la BID, SESRIC, SMIIC et OISA.

CHAPITRE I: DOMAINES DE COOPÉRATION

1. Commerce

1.1. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE

La facilitation du commerce est devenue l'un des sujets importants sur l'ordre de jour économique mondial. Le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce (GTC) s'est concentré spécifiquement sur les questions de facilitation du commerce durant ses réunions récentes, un thème constituant également l'un des domaines de sortie importants de la Stratégie du COMCEC.

La facilitation du commerce peut réduire les coûts commerciaux considérablement. D'après les estimations de l'OCDE, harmoniser les documents commerciaux, simplifier les procédures commerciales, mettre à disposition les informations relatifs au commerce et utiliser des processus automatisés pourrait réduire les coûts totaux commerciaux de 14.5 pour cent pour les pays à bas revenus, de 15.5 pour cent pour les pays à revenus intermédiaire-inférieure et de 13.2 pour cent pour les pays à revenus intermédiaire-supérieure. ¹La facilitation des échanges peut être caractérisée comme la simplification des procédures lors des opérations commerciales internationales. Cela comprend l'harmonisation et la normalisation des procédures commerciales, la réduction des coûts, l'augmentation de la compétitivité commerciale et la garantie que les opérations commerciales internationales soient menées de manière efficace et transparente. En outre, les mécanismes de facilitation des échanges sont très utiles pour favoriser la participation de tous les acteurs concernés aux processus de consultation. À cet égard, les Organismes Nationaux de Facilitation des Echanges (NTFB) ont une importance capitale dans la conception et la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges. Ils fournissent une plate-forme propice aux secteurs public et privé et à toutes les autres parties prenantes de la communauté commerciale pour discuter des défis du commerce et développer des solutions au niveau national.

Dans ce cadre, le GTC s'est réuni virtuellement le 22 septembre 2020, sur le thème «*Directives pour l'Etablissement d'Organismes Nationaux de Facilitation du Commerce Efficaces dans les Pays de l'OCI* ». Au cours de la réunion, les participants ont délibéré sur les pratiques et tendances mondiales ainsi que sur la manière de mieux utiliser les organismes nationaux de facilitation du commerce et le statut des Pays Membres de l'OCI.

¹ Bureau de Coordination du COMCEC, Systèmes de Guichet Unique dans les Pays Membres de l'OCI, 2017.

Le Guide préparé par le Bureau de Coordination du COMCEC sur ce sujet révèle qu'un cadre organisationnel bien conçu, une communication efficace entre les parties prenantes et l'adoption de techniques de gestion modernes sont quelques-uns des problèmes majeurs pour le succès des NTFB. D'autre part, les ONFC peuvent faire face à certains défis tels que le manque important de la maîtrise politique des heures supplémentaires, la participation irrégulière des membres désignés, une mauvaise gestion des performances et un capital humain inapproprié. Comme le Guide le souligne, la structure organisationnelle d'un NTFB réussi dans un pays peut ne pas fonctionner correctement dans un autre pays. Par conséquent, il n'y a pas de modèle unique qui convienne à tous pour rendre un NTFB efficace et réussi. À cet égard, les principes directeurs et les pratiques recommandées identifiés dans le Guide offrent un large éventail d'options que nos pays membres peuvent utiliser en fonction de leur contexte national.

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

En outre, le Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC a tenu une réunion consultative ad hoc le 13 juillet 2020, sur le thème «Les impacts de la COVID-19 sur le Commerce et la Voie à Suivre dans les Pays Membres de l'OCI». Dans ce cadre, le Groupe de Travail a discuté des impacts actuels et potentiels de la pandémie sur l'économie et le commerce dans la région de l'OCI ainsi que les politiques de facilitation du commerce, a échangé l'expertise et les bonnes pratiques entre les pays membres et a délibéré sur les opportunités de coopération basées sur les besoins et l'expérience des pays membres.

Les participants, après d'intenses délibérations, ont mis en évidence les domaines/sujets suivants:

- Concevoir/renforcer les mécanismes de soutien et de financement des PME pour une reprise saine pendant la crise,
- Aider à la numérisation des entreprises commerciales, en particulier des PME, à la fois en termes d'amélioration de leur infrastructure numérique et en améliorant leur accès aux plateformes de commerce en ligne.
- Soutenir la numérisation et le commerce sans contact en utilisant les technologies électroniques dans les services douaniers pendant la pandémie,
- Faciliter l'accessibilité des produits médicaux et faciliter leur commerce entre les Pays Membres,
- Assurer le dialogue et la coopération entre les secteurs public et privé en matière de facilitation du commerce en temps de crise,
- Renforcer la structure fragile des pays de l'OCI en réponse à une crise comme une pandémie,
- Partage d'expérience concernant les mesures de sécurité avant expédition,
- Renforcer le dialogue et la coopération entre les agences frontalières des pays voisins par des arrangements régionaux et multilatéraux afin d'assurer un commerce transfrontalier sans faille pendant la crise,
- Assurer des mécanismes et des dispositions afin de sécuriser la connectivité logistique dans la chaîne d'approvisionnement mondiale pendant la crise,
- Mettre en place une plateforme d'information entre les pays membres pour faciliter le suivi des mises à jour de leurs politiques commerciales,
- Fournir une plateforme de publication des plans/programmes d'action COVID-19 des Pays Membres afin de faciliter le partage d'expérience,
- Renforcer la structure fragile des pays de l'OCI en réponse à une crise comme une pandémie,
- Partage d'expérience concernant les mesures de sécurité avant expédition,

- Renforcer le dialogue et la coopération entre les agences frontalières des pays voisins par des arrangements régionaux et multilatéraux afin d'assurer un commerce transfrontalier sans faille pendant la crise,
- Assurer des mécanismes et des dispositions afin de sécuriser la connectivité logistique dans la chaîne d'approvisionnement mondiale pendant la crise,
- Mettre en place une plateforme d'information entre les pays membres pour faciliter le suivi des mises à jour de leurs politiques commerciales,
- Fournir une plateforme de publication des plans/programmes d'action COVID-19 des Pays Membres afin de faciliter le partage d'expérience,
- Assurer la durabilité des flux d'investissements nationaux et internationaux pendant la pandémie,
- Fournir une assistance technique concernant les services douaniers et autres politiques commerciales aux Pays Membres qui en ont besoin,
- Sensibilisation aux programmes et projets d'appui des organisations internationales liés au commerce et à l'investissement,
- Améliorer l'efficacité des Organismes Nationaux de Facilitation du Commerce dans les Pays Membres pour mieux faire face à la pandémie.

Tous les documents et présentations faits lors des Réunions des Groupes de Travail susmentionnés sont disponibles sur le site Web du COMCEC. (www.comcec.org)

1.2. AUTRES DÉVELOPPEMENTS ET ACTIVITÉS LIÉS AU COMMERCE ORGANISÉ PAR LES INSTITUTIONS DE L'OCI

SCP-OCI:

Le SPC-OCI est le projet le plus important du COMCEC dans le domaine du commerce, basé sur trois accords, à savoir l'accord-cadre, le protocole sur le système de tarification préférentielle (PRETAS) et les Règles d'origine. Avec la ratification des trois accords par au moins 10 États Membres, la base juridique du système a été complétée en août 2011. Pour rendre le système du SPC-OCI opérationnel, 10 États Membres doivent remplir deux conditions à la fois. La ratification des trois accords SPC-OCI et la soumission de la liste de concessions au secrétariat du CNC. À cet égard, le nombre requis des États membres pour la mise en œuvre du système a été atteint à la fin de 2014. Pour l'entrée en vigueur du système, les États Membres participants doivent prendre certaines mesures concrètes. L'étape la plus importante dans ce contexte est la mise à jour des listes de concessions. En novembre 2020, 13 États membres, à savoir la Turquie, la Malaisie, le Pakistan, la Jordanie, le Bangladesh, l'Iran et le Maroc, ainsi que le secrétariat du Conseil de coopération du Golfe au nom de ses six États membres (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Emirates) ont transmis leurs listes de concessions mises à jour au secrétariat du CNC.

La 35ème Session du COMCEC a demandé aux États Membres concernés d'accélérer leurs efforts pour la soumission des listes de concessions au Secrétariat du Comité de Négociation Commerciale (CNC) dans le format standard distribué par le Secrétariat du CNC pour la concrétisation du SPC-OCI au plus tôt. Pour accélérer le processus, le Ministère du Commerce de la République de Turquie, Président des 1er et 2ème Cycles de réunions du CNC, a demandé au Secrétariat du CNC d'organiser une réunion consultative virtuelle pour discuter des questions

concernant la mise en œuvre du SCP-OCI avec la participation de les États participants, qui ont ratifié les accords SCP-OCI et soumis leurs listes de concessions. Dans ce cadre, le Ministère du commerce de la République de Turquie a accueilli et le Bureau de Coordination du COMCEC, en coopération avec le CCIAl (en tant que co-Secrétariat du CNC), a organisé ladite Réunion consultative virtuelle le 27 Octobre 2020, avec la participation de 12 pays membres. Au cours de la Réunion consultative, le statut actuel du SPC-OCI a été discuté et la feuille de route a été examinée pour la première pleine opérationnalisation du système parmi les pays participants. La liste des Accords SPC-OCI signés / ratifiés peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.comcec.org/en/wpcontent/uploads/2019/02/TPS-OIC-List-of-Signature-and-Ratification-EN.pdf>

Foires Commerciales Islamiques:

Les Foires Commerciales Islamiques sont organisées pour augmenter le commerce intra-OCI et promouvoir les produits, les industries et les services des Pays Membres de l'OCI. Le CCIAl, en coopération avec la République de Turquie, a organisé la "7e Expo Halal de l'OCI" à Istanbul du 28 Novembre au 1er Décembre 2019. En outre, le CCIAl, en coopération avec l'État du Koweït, a organisé une édition exceptionnelle de l'Exposition sur le tourisme, l'artisanat et la décoration intérieure des États membres de l'OCI à Koweït-Ville du 18 au 23 Décembre 2019.

2. Transports et Communications

2.1. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS

Les infrastructures de transport et de communication constituent un élément essentiel du développement économique et social des pays. La croissance économique et la productivité d'une région donnée sont étroitement liées à son infrastructure de transport et à ses systèmes de transport, qui permettent une plus grande productivité grâce à des coûts logistiques réduits, des économies de stocks et un accès à des marchés de l'offre et du travail plus vastes.

Ces dernières années, les contraintes démographiques et budgétaires croissantes accompagnées de la demande croissante de services de transport ont nécessité de nouvelles méthodes de gestion efficace des infrastructures de transport. À cet égard, la tarification des infrastructures de transport est l'une des méthodes émergentes qui peut être une source importante de financement pour les gouvernements et un outil efficace pour la gestion de la demande de trafic ainsi que pour réduire les externalités négatives telles que les problèmes environnementaux. En outre, la tarification des infrastructures de transport est particulièrement importante pour améliorer la qualité des infrastructures de transport nationales et des services de transport au profit de la communauté. La tarification est également un domaine sensible dans lequel une optimisation est nécessaire en parallèle avec les réalités économiques des pays et le niveau de revenu de leur population.

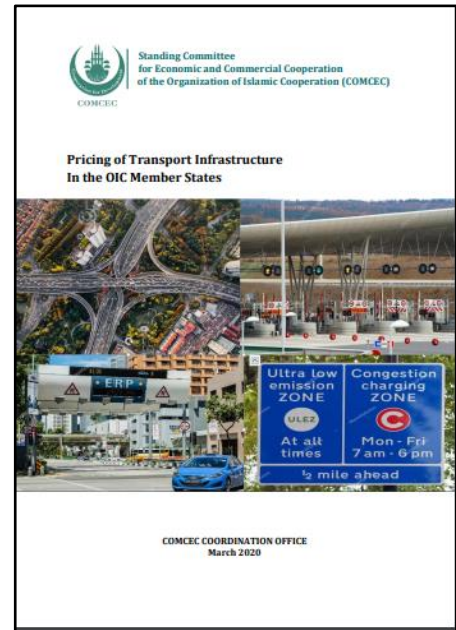
La 15ème Réunion du Groupe de Travail sur les Transports et les Communications du COMCEC (GTTC) s'est tenue virtuellement et avec succès le 7 juillet 2020 sur le thème « Tarification des Infrastructures de Transport dans les Pays Membres de l'OCI ». Au cours de la réunion, les représentants des États Membres ont discuté et partagé leurs points de vue et leurs expériences sur la manière de renforcer l'évaluation des projets de transport dans les États Membres de l'OCI. En outre, ils ont discuté des tendances mondiales et des meilleures pratiques dans le monde afin d'en tirer des enseignements concrets.

Le rapport de recherche préparé pour la réunion fournit un cadre conceptuel sur la tarification des infrastructures de transport, les tendances mondiales et les pratiques actuelles ainsi que des

recommandations politiques concrètes pour améliorer les mises en œuvre en ce qui concerne la tarification des infrastructures de transport dans les pays membres de l'OCI. Le rapport comprend six études de cas, dont trois visites sur le terrain (Indonésie, Nigeria et Tunisie) et trois recherches documentaires (Singapour, Afrique du Sud et Royaume-Uni ²).

Dans ce cadre, le rapport met en évidence les principaux défis auxquels sont confrontés les pays membres de l'OCI en ce qui concerne la tarification des infrastructures de transport, le cadre juridique national peu clair ou indisponible, les systèmes de gouvernance médiocres, les capacités institutionnelles et humaines limitées et l'absence de directives nécessaires sur le contenu de la tarification des infrastructures de transport.

À la lumière des principales conclusions du rapport et des délibérations de la réunion, le groupe de travail a formulé les recommandations de politique générale suivantes:



- Développer des politiques contemporaines de tarification des infrastructures de transport et utiliser des instruments de mise en œuvre tels que les PPP, lorsque cela est possible, et les opérations de transport public pour un système de transport efficace.
- Affecter un opérateur autonome (entité/institution/organisme) pour la perception effective des redevances et l'allocation des fonds provenant des services de tarification des infrastructures de transport.
- Utiliser les outils de tarification des infrastructures de transport (péages, prélèvements, taxe sur les véhicules, taxe sur les carburants, taxe sur le kilométrage, etc.) pour gérer efficacement la demande de transport ainsi que la levée de fonds pour le développement des infrastructures de transport.
- Utiliser la perception contemporaine (les péages électroniques automatisés, les unités embarquées à bord du véhicule (On-Board-Unit /OBU) et la Géolocalisation et Navigation par un Système de Satellites – GNSS) et les systèmes d'application pour garantir une tarification efficace des infrastructures de transport.

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org)

² Bureau de Coordination du COMCEC, Tarification des Infrastructures de Transport dans les Pays Membres de l'OCI, 2020.

3. Tourisme

3.1. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TOURISME

Le tourisme a atteint une importance particulière pour les pays membres de l'OCI. Le Groupe de Travail sur le Tourisme du COMCEC a tenu plusieurs réunions sur divers aspects du secteur du tourisme et ses sous-catégories. Le tourisme médical est l'un des domaines émergents du tourisme qui peut être défini comme le processus consistant à voyager hors du pays de résidence dans le but de recevoir des soins médicaux. La popularité croissante du tourisme médical a retenu l'attention des décideurs, des chercheurs, des prestataires de services et des médias. Le tourisme médical représente un phénomène mondial de plusieurs milliards de dollars qui devrait augmenter considérablement au cours de la prochaine décennie. À cet égard, le marché du tourisme médical était évalué à 95,8 milliards de dollars américains en 2018 et il devrait atteindre 165,3 milliards de dollars américains d'ici 2023. Pour apporter une perspective générale, le marché du tourisme médical devrait croître à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 14 à 15 pour cent en termes de taille du marché. Le nombre moyen de patients reçus devrait augmenter à un rythme de 8 à 10 pour cent par an au cours de la période 2017-2023. Le tourisme médical dans le monde est devenu une industrie d'un milliard de dollars par rapport au nombre croissant de personnes qui se rendent dans d'autres pays pour obtenir des services de santé. Aujourd'hui, des millions de personnes voyagent à l'étranger pour des raisons médicales. Divers facteurs tels que la rentabilité, une meilleure qualité des services, moins de temps d'attente, la disponibilité des traitements, des thérapies alternatives et des ressources naturelles jouent un rôle dans leur décision de recevoir un traitement médical hors de leur pays.

Compte tenu de l'importance de la question, le GT sur le tourisme du COMCEC, lors de sa 15ème réunion du 24 septembre 2020, s'est focalisé sur le tourisme médical en discutant des tendances dans le monde et l'OCI, en identifiant les principaux défis, en faisant un partage d'expérience et des bonnes pratiques, et en délibérant sur les options politiques pour améliorer le tourisme médical dans les pays membres.

Dans le cadre du rapport de recherche mené pour la réunion, des visites de terrain ont été effectuées en Turquie, en Jordanie et en Allemagne en tant que pratiques des Pays Membres de l'OCI et pratiques internationales. D'autre part, des études documentaires ont été réalisées pour l'Azerbaïdjan, la Malaisie, les États-Unis et l'Inde. Selon le rapport susmentionné, les dix principales destinations du tourisme médical dans le monde sont le Japon, la Corée, les États-Unis, Taiwan, l'Allemagne, Singapour, la Malaisie, la Suède, la Thaïlande et l'Inde. Tandis que la Malaisie, la Turquie, l'Indonésie, les Émirats arabes unis et la Jordanie sont les principaux pays de la région de l'OCI.

À la lumière des conclusions du rapport d'étude, les défis suivants ont été soulignés par le Groupe de Travail.

- Infrastructure de santé inadéquate
- Mauvaise qualité des services,
- Capacité institutionnelle et humaine limitée,
- Procédures restrictives en matière de visas,
- Programmes d'incitation insuffisants.

Afin de surmonter ces défis, le Groupe de Travail a élaboré les recommandations politiques indiquées ci-dessous :

- Encourager les activités de marketing et de branding afin de dynamiser l'image du pays de destination en vue d'attirer des patients internationaux
- Utilisation de plateformes en ligne pour des stratégies marketing personnalisées vers des groupes cibles

- Promouvoir le développement/la mise en œuvre de programmes d'échange entre les Pays Membres de l'OCI pour le personnel médical afin de stimuler le partage des connaissances et d'expérience
- Encourager les accords bilatéraux ou régionaux/multilatéraux (tels que les programmes d'échange de patients, les services de pré-diagnostic, les alliances entre les prestataires de soins de santé et la rationalisation des régimes d'assurance maladie, etc.) entre les acteurs publics/privés, y compris les assurances et les hôpitaux, afin de soutenir l'échange de patients.
- Établir une base de données sur le tourisme de santé à l'usage des pays membres de l'OCI pour une meilleure coopération en termes d'échange patient-traitement et de renforcement des capacités pour les soins de santé

Conformément à la résolution pertinente du 35. La Session Ministérielle du COMCEC, la 15ème réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme du COMCEC, lors de sa deuxième journée, a examiné les préparatifs des Sessions d'Echange de Vues Ministérielles de la 36ème Réunion du COMCEC qui se tiendront sur le thème «Promouvoir l'Entrepreneuriat pour la Compétitivité de l'Industrie du Tourisme».

Dans ce cadre, la 15e réunion du GTT a élaboré, pour les sessions d'échange de vues ministérielles de la 36e réunion du COMCEC, un ensemble de recommandations politiques sous les rubriques suivantes :

- Investissements Publics et Infrastructures
- Renforcement des Capacités, Certification et Formation
- Financement et Subvention
- Actions Législatives
- Gestion des Risques
- Durabilité
- Collaboration Intra-OCI

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC. (www.comcec.org)

Par ailleurs, le secteur du tourisme, de par sa nature, a été le plus durement touché par la pandémie. Il est considéré comme l'un des secteurs le plus sévèrement touché par la pandémie COVID-19. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), les arrivées de touristes internationaux diminueront de 20 à 30% en 2020 par rapport à 2019. Cela équivaut à une perte de 300 à 450 milliards de dollars de recettes touristiques internationales.

Dans ce cadre, le Groupe de Travail sur le Tourisme du COMCEC a organisé une réunion consultative virtuelle le 9 juillet 2020 et a discuté des impacts existants et potentiels du COVID dix-neuf (COVID 19) sur le secteur du tourisme dans les pays membres de l'OCI. Le Groupe de Travail a également exploré les possibilités de renforcement des capacités et de partage d'expérience entre nos Pays Membres.

Les participants ont mis en évidence les domaines/sujets suivants:

- Gestion stratégique des risques et des crises dans le tourisme,
- Formation régionale en ligne sur le marketing numérique et la promotion,
- Marketing et promotion du tourisme,
- Promouvoir la coopération dans le domaine des statistiques du tourisme,
- Formation sur la diversification des produits touristiques,
- Revitalisation du secteur du tourisme médical dans les États membres de l'OCI,
- Création d'une plateforme d'échange touristique (ex: exposition touristique en ligne)

- Encourager les accords frontaliers bilatéraux dans le secteur du tourisme entre les Pays Membres de l'OCI.
- Encourager l'utilisation de technologies modernes (ex: les systèmes en libre-service, les robots) dans la fourniture de services touristiques pour freiner la propagation de la COVID-19.
- Développer des marques de destination sûres et saines dans la région de l'OCI.
- Repenser aux produits et processus touristiques face à la Covid-19 et à de futures épidémies

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org)

3.2. FORUM DU SECTEUR PRIVÉ OCI / COMCEC

Par ailleurs le Forum du Secteur Privé sur le Tourisme de l'OCI/du COMCEC fournit aux représentants du secteur privé des Pays Membres une voie de communication régulière. À cet égard, le Ministère de la culture et du tourisme de la République de Turquie, qui sert de Secrétariat du Forum, a organisé virtuellement la 8e Réunion du Forum du tourisme du secteur privé de l'OCI/COMCEC le 11 Novembre 2020, sur le thème "Al Quds comme destination spéciale". Le Forum s'est concentré sur les initiatives possibles à entreprendre pour accroître la visibilité d'Al Quds en tant que destination spéciale pour le tourisme.

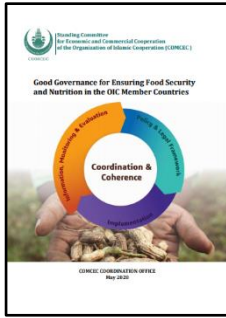
4. Agriculture

4.1. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AGRICULTURE

La bonne gouvernance à tous les niveaux - mondial, régional et particulièrement national - est une nécessité primordiale pour progresser dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le cadre politique et juridique, la cohérence et la coordination, la mise en œuvre et l'application, ainsi que l'information, le suivi et l'évaluation sont les aspects clés d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire. En outre, des principes tels que la transparence, l'efficacité, la responsabilité et l'action collective sont des éléments inextricables d'une bonne gouvernance pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition. Par conséquent, les gouvernements ont naturellement un rôle primordial pour assurer une bonne gouvernance avec une approche inclusive. À cet égard, la 15ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture s'est tenue virtuellement le 17 septembre 2020 avec pour thème «*Bonne gouvernance pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays membres de l'OCI*» et un rapport de recherche préparé sur le même sujet a été examiné par le Groupe de Travail.

Ledit rapport présente la performance de la gouvernance de la sécurité alimentaire des Pays Membres de l'OCI basée sur quatre niveaux de bonne gouvernance: (i) Cadre Politique et Juridique, (ii) Coordination et Cohérence, (iii) Mise en œuvre, et (iv) Information-Suivi-Evaluation. Le rapport de recherche révèle également que de nombreux pays souffrant d'insécurité alimentaire et de problèmes de malnutrition dans l'OCI ont des lacunes de gouvernance en ce qui concerne les mécanismes de coordination et de suivi. En outre, plusieurs pays ont des lacunes de gouvernance en termes d'intégration des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans leurs plans nationaux de développement.

Dans le cadre du rapport de recherche, des visites sur le terrain ont été effectuées en Indonésie, en Côte d'Ivoire et en Palestine, et le Brésil a fait l'objet d'une étude documentaire.



Le rapport de recherche identifie parmi d'autres les défis suivants, en termes de gouvernance de la sécurité alimentaire dans les pays membres.

- Étapes législatives incomplètes;
- Absence de plans explicites et mandatés;
- Mécanismes de suivi limités;
- Sur-fragmentation du travail gouvernemental;
- Problèmes d'infrastructure au niveau infranational.

Conformément aux principales conclusions du rapport susmentionné et aux discussions qui ont eu lieu durant la Réunion, le Groupe de Travail sur l'Agriculture a élaboré les recommandations de politique générale indiquées ci-dessous:

- Élaborer une stratégie nationale globale de sécurité alimentaire et de nutrition et/ou renforcer les politiques et stratégies de sécurité alimentaire existantes pour étendre leur portée et leur globalité afin que chacun puisse en bénéficier, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables, pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.
- Établir un mécanisme national de coordination de haut niveau (soit un conseil interministériel ou présidentiel) pour assurer un dialogue multilatéral sain et durable pour la coordination efficace de toutes les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales dans les processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques; et le doter d'un pouvoir d'exécution important et de ressources humaines et financières suffisantes.
- Améliorer la coordination et la cohérence des actions politiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition en période agitée (ex: la pandémie COVID-19) à tous les niveaux, du niveau sous-national au niveau national; du niveau national au niveau bilatéral ou multilatéral; du niveau sous-régional au niveau régional, et enfin, du niveau de l'OCI au niveau mondial.
- Concevoir un plan de mise en œuvre détaillé et transparent pour les missions nationales et infranationales, doter le personnel de terrain du savoir-faire pertinent et allouer des ressources financières suffisantes à chaque étape du processus de mise en œuvre.
- Mettre en place une plate-forme/un système d'information alimentaire en ligne (ex: atlas de vulnérabilité, forums sur la sécurité alimentaire) qui transmettent idéalement des informations en temps réel sur le suivi de la sécurité alimentaire et de la gouvernance de la nutrition en vue de générer des données et des statistiques crédibles et d'élaborer des politiques fondées sur des preuves.
- Promouvoir le renforcement des capacités et le partage des connaissances/d'expérience entre les Pays Membres de l'OCI aux quatre niveaux de la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition (soit (i) Cadre politique et juridique (ii) Coordination et cohérence (iii) Mise en œuvre et (iv) Information -Suivi-Évaluation.)

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comceec.org)

De plus, le Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC a tenu une Réunion Consultative virtuelle sur le thème «Les Impacts de la COVID-19 sur la Sécurité Alimentaire et l'Agriculture

dans les Pays Membres de l'OCI» le 30 juin 2020. Les Groupes de Travail ont discuté des impacts actuels et potentiels de la pandémie sur la sécurité alimentaire et les politiques agricoles, ont échangé l'expertise et les bonnes pratiques entre les pays membres et ont délibéré sur les opportunités de coopération en fonction des besoins et l'expérience des pays membres.

Dans ce cadre, les participants ont mis en évidence quelques idées/options politiques pour les futures initiatives de coopération.

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org)

5. Allègement de la Pauvreté

5.1. ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

Des prévisions récentes suggèrent que la part de la population mondiale vivant dans les zones urbaines pourrait atteindre les 70 pour cent et que la population urbaine devrait atteindre les 7 milliards au début des années 2050. La majeure partie de l'augmentation projetée de la population urbaine devrait avoir lieu en Afrique et en Asie, ce qui suggère que les pays membres de l'OCI seront particulièrement exposés au processus d'urbanisation projeté. Les nouveaux défis tels que les conséquences dévastatrices de la pandémie (COVID-19) et l'augmentation rapide des populations de réfugiés vivant dans les zones urbaines aggraveront les risques de pauvreté urbaine dans les pays membres.

Vue l'importance du sujet, la 15ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté s'est tenue virtuellement le 29 Septembre 2020 avec pour thème «*Pauvreté Urbaine dans les Pays Membres de l'OCI*».

Un rapport de recherche sur le sujet réalisé pour la réunion susmentionnée examine les tendances mondiales de la pauvreté urbaine, met en évidence les principales lacunes de données et les problèmes statistiques liés et identifie les défis actuels et futurs de la pauvreté urbaine pour les pays membres.

Le rapport souligne que les Pays Membres de l'OCI, en particulier ceux de l'Afrique et de l'Asie, ont connu une forte tendance d'urbanisation qui devrait se poursuivre dans les décennies à venir. Le rapport montre que la forte densité de population dans les bidonvilles réduit la capacité des politiques publiques à intervenir efficacement et à répondre aux urgences, à développer des stratégies efficaces à long terme pour la réduction de la pauvreté urbaine et à améliorer le niveau de vie des personnes vivant dans les zones urbaines.

Le Groupe de Travail a identifié les défis suivants:

- Taux élevés de population vivant dans des bidonvilles,
- Taux d'emploi informel élevés,
- Niveaux d'emploi inférieurs pour les groupes défavorisés,
- Nombre élevé de réfugiés et d'autres migrants forcés,
- Accès limité aux services de santé, au matériel hygiénique et à l'eau,
- Manque de données fiables sur la pauvreté urbaine.



Afin de surmonter ces défis, le Groupe de Travail a élaboré les recommandations de politique générale indiquées ci-dessous:

- Développer des stratégies de planification urbaine complètes et efficaces qui se concentrent particulièrement sur une meilleure gestion des bidonvilles pour empêcher la croissance incontrôlée des bidonvilles existants et la formation de nouveaux, améliorer l'accès des habitants des bidonvilles aux services de base tels que l'éducation et les services de santé grâce à des investissements stratégiques.
- Concevoir des politiques du marché de travail locales efficaces qui contribueraient à s'attaquer au problème de l'informalité et à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.
- Activer les outils de Finance Sociale Islamique et les intégrer systématiquement dans les réunions de politique de lutte contre la pauvreté urbaine.
- Améliorer la capacité de gouvernance urbaine et renforcer la résilience aux chocs (ex: pandémie COVID-19).
- Conceptualiser la pauvreté urbaine et élaborer/améliorer la collecte des données et les pratiques de mesure de données pour réaliser des politiques fondées sur des données probantes.

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org)

5.2. AUTRES EFFORTS DANS LE CADRE DU COMCEC PAR LES INSTITUTIONS DE L'OCI

D'autres programmes en cours pour réduire la pauvreté dans le cadre du COMCEC sont: Le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique - PSDA (au sein de la Banque Islamique de Développement) et le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement - FSID (au sein de la Banque Islamique de Développement) et le Programme de Formation Professionnelle de l'OCI (OCI-PFP) (au sein du SESRIC).

Le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) est un fonds spécial créé dans le but de réduire la pauvreté et axé sur le développement humain, l'agriculture, le développement rural et les infrastructures de base. Le budget ciblé du Fonds est d'US\$ 10 milliards. Trois nouveaux programmes fondés sur des subventions ont été adoptés par le FSID, à savoir le programme de bourses d'études pour les pauvres dans les États membres de la BID de l'Alliance contre la cécité évitable, le programme Coalition pour mettre fin à la fistule obstétricale.

En outre, l'OCI a mobilisé la capacité de l'Organisation et de ses institutions à aider les pays membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans nationaux pour faire face au COVID-19. À cette fin, le FSID a lancé un programme de préparation et d'intervention stratégique de 2,3 milliards de dollars américains pour la pandémie de COVID-19 visant à soutenir les efforts des États membres pour atténuer l'impact de la pandémie.

Le Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA) est un autre programme mis au point pour atténuer la pauvreté dans les États membres africains en augmentant la croissance économique, en améliorant la productivité du secteur agricole et en créant des opportunités d'emploi. Le capital ciblé du PSDA est de 12 milliards de dollars. Le montant total des approbations a dépassé les 5.5 milliards de dollars milliards depuis le début du Programme.

Le Programme d'Éducation Professionnelle et de Formation des Pays Membres de l'OCI (EPF-OCI) est mis en œuvre par le SESRIC afin de renforcer les capacités des pays membres dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Dans ce cadre, SESRIC a préparé un rapport d'avancement sur l'état de la mise en œuvre de la Feuille de route stratégique 2020-2025 de l'OCI-PEFP qui sera soumis à la 36e session du COMCEC.

Mise en œuvre des ODD

Compte tenu de sa place cruciale dans le programme de développement mondial, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) ont été pris en compte dans le programme du COMCEC.

À cet égard, le COMCEC assure le suivi des programmes, projets et autres activités des institutions concernées de l'OCI liés à la mise en œuvre des ODD. Dans ce cadre, SESRIC a mené une enquête de tendance sur les priorités des pays membres en ce qui concerne les ODD et a présenté les résultats à la 34ème Session du COMCEC. Par conséquent, SESRIC présente aux Sessions ministérielles du COMCEC des rapports annuels sur les progrès au niveau de l'OCI sur l'accomplissement des ODD prioritaires.

6. Coopération Financière

6.1. LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPÉRATION FINANCIÈRE

La gouvernance de la Charia est le fondement de la pratique de la finance Islamique par le respect des doctrines, conditions et principes adoptés par la Charia. Un régime de gouvernance solide de la Charia est particulièrement important pour garantir le respect des principes de la Charia et la confiance des clients ainsi que des marchés financiers sur la crédibilité des opérations de la finance Islamique.

Compte tenu de l'importance du cadre de gouvernance de la Charia dans la finance Islamique, la 14ème Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière (GTCF) s'est tenue virtuellement le 15 Septembre 2020 avec pour thème «*Améliorer le Cadre de Gouvernance dans la Finance Islamique*».

Selon un rapport de recherche mené sur le sujet, la Région de l'OCI n'a pas été fortement engagée dans le cadre de gouvernance de la Charia dans la finance Islamique. La majorité des pays membres (trente et un pays membres) peuvent être placés dans la catégorie du régime non réglementé dans lequel il n'existe pas de conseil national de surveillance de la Charia. De plus, les réglementations, institutions et pratiques de la finance Islamique n'existent pas dans neuf pays membres.

En outre, afin d'enrichir les données et l'analyse du rapport de recherche et d'obtenir des informations sur l'environnement politique pour améliorer le cadre de gouvernance de la Charia dans la finance Islamique, des visites de terrain (Émirats Arabes Unis et Indonésie) et des études documentaires (Malaisie, Nigéria et Turquie) ont été menées.

Le rapport de recherche met en évidence les éléments suivants comme étant les principaux défis des pays membres qui affectent négativement l'amélioration du cadre de gouvernance de la Charia dans la finance Islamique:

- Ressources humaines qualifiées limitées,
- Manque d'institutions adéquates fondées sur la connaissance,
- Différences entre la surveillance des différents organes de régulation sur les fonctions des institutions financières,
- Manque d'intégration des considérations de gouvernance de la Charia,
- Manque de sensibilisation dans la société,
- Communication insuffisante entre les conseils de la Charia.

Afin de surmonter ces défis, le Groupe de Travail a élaboré les recommandations de politique générale indiquées ci-dessous:

- **Développer un cadre juridique et réglementaire complet pour les processus et aménagements de gouvernance de la Charia afin de garantir que toutes les opérations et activités commerciales de la finance Islamique soient conformes à la Charia.**
- **Encourager la création de Conseils Nationaux de Surveillance de la Charia (SSB) supervisant les SSB institutionnels.**
- **Élaborer des lignes directrices pour assurer/faciliter la participation active des titulaires de comptes d'investissement (IAH) dans la gestion des IFI en fonction de leur contribution aux investissements.**
- **Encourager le développement de talent à travers des programmes de formation et de certification professionnelle et sensibiliser les acteurs de la Gouvernance de la Charia,**
- **Promouvoir l'intégration du secteur de la finance Islamique dans l'ensemble de l'économie en vue de rendre la politique monétaire plus inclusive.**

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org)

6.2. AUTRES EFFORTS DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION FINANCIÈRE DU COMCEC

Forum des Échanges de l'OCI

Le Forum des bourses de valeurs des États membres de l'OCI, créé en 2005, vise à renforcer la coopération entre les bourses des États membres de l'OCI et des institutions compétentes et se concentre sur l'harmonisation des règles et réglementations régissant les opérations de marché. Le Forum a également développé quelques projets importants, y compris l'indice 50 de la Charia S&P OCI/COMCEC.

En outre, conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC, le Forum travaillait à l'établissement d'une plateforme/bourse d'or pour Les États membres de l'OCI. La 14e Réunion du Forum s'est tenue virtuellement le 8 Octobre 2020. Le secrétariat du Forum devrait faire rapport sur les progrès accomplis à la 35ème Session du COMCEC. Des détails concernant les activités du Forum sont disponibles sur le site Web du Forum. (www.oicexchanges.org)

Forum Des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC

Le Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, a été fondé en 2011 afin de développer un mécanisme régulier de coopération pour les organes régulateurs des marchés de capitaux des États Membres. Le Forum entreprend ses travaux dans le cadre de quatre groupes de travail, à savoir « Renforcement des capacités », « Développement du marché », « Finance Islamique » et « Alphabétisation financière ». Les groupes de travail ont produit rapports sur diverses questions, notamment la finance Islamique, l'amélioration de la littératie financière sur les marchés des valeurs mobilières, les systèmes de divulgation publique, etc. La 9e Réunion du Forum a été organisée virtuellement les 13 et 14 Octobre 2020. Outre les efforts en cours pour renforcer la coopération entre les organismes de réglementation des marchés des capitaux des États membres, le Forum a également travaillé à la création de la « bourse immobilière du COMCEC » à la lumière des résolutions pertinentes du COMCEC. Des informations détaillées concernant les activités du Forum sont disponibles sur le site Web du Forum. (www.comceccmr.org)

Forum OCI-COMCEC des Banques Centrales

Conformément à la décision de la 16ème réunion des banques centrales et des autorités monétaires et à la résolution pertinente du COMCEC, la Centrale a commencé à poursuivre ses activités sous le nom de « Forum des banques centrales OCI-COMCEC ». La Banque centrale de Turquie assure le Secrétariat du Forum. La 2e Réunion du Forum a été organisée dans un format virtuel uniquement, le 8 Octobre 2020. Des informations détaillées concernant les activités du Forum sont disponibles sur le site web du Forum. (<http://www.comceccentralbanks.org>)

7. Coopération du Secteur Privé

Le secteur privé est un moteur important de la croissance économique et du développement durable. C'est la principale source de revenus, d'emplois et d'élimination de la pauvreté. Comme les États membres de l'OCI ont un large éventail de niveaux de développement, certains États membres ont un secteur privé dynamique et résilient, tandis que d'autres ne tirent pas pleinement parti des opportunités générées par le secteur privé. Par conséquent, il est primordial que le développement du secteur privé dans les États membres permette leur intégration dans les efforts de développement. Considérant l'importance du secteur privé pour les économies des États membres, le CIDC et l'CICIA organisent d'importants événements, foires et expositions afin de renforcer la coopération du secteur privé dans le cadre de l'OCI. Ces activités sont examinées lors des réunions annuelles du COMCEC.

Réunions du Secteur Privé / Forum des Femmes d'Affaires

La forte implication du secteur privé dans le COMCEC et d'autres instances pertinentes dans le cadre de l'OCI est essentielle pour renforcer le commerce et les investissements intra-OCI. À cet égard, Les Réunions du Secteur Privé, organisées par la Chambre Islamique de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (CICIA), servent de plate-forme au secteur privé des 57 États membres de l'OCI pour communiquer entre eux, explorer de nouveaux marchés et en apprendre davantage sur les meilleures pratiques. À ce jour, 16 réunions du secteur privé ont eu lieu.

Préparatifs pour l'Opérationnalisation du Centre d'Arbitrage de l'OCI

En outre, lors du 13^{ème} Sommet Islamique tenu les 10-15 avril 2016 à İstanbul, en Turquie, S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a proposé de mettre en place un Centre d'Arbitrage à İstanbul au profit des États membres. Sur cette proposition, le COMCEC a pris les mesures nécessaires pour entamer les préparatifs en vue de la création du Centre d'Arbitrage de l'OCI à Istanbul. À cet égard, deux réunions du groupe de travail ont eu lieu en 2018 et le projet de statut du Centre a été préparé. En conséquence, la 35^{ème} réunion de l'Assemblée Générale de la CIIA a approuvé le Statut du Centre. À cet égard, l'Accord sur le pays hôte a été signé par le Ministre du commerce Ruhsar PEKCAN et Monsieur M. Rifat HİSARCIKLIOĞLU en tant que Vice-Président de CIIA lors de la 35^e Réunion ministérielle du COMCEC tenue à İstanbul du 25 au 28 Novembre 2019, lors de la session d'inauguration présidée par le Président de la République de Turquie, S.E. Recep Tayyip Erdoğan. L'accord sur le pays hôte a été ratifié par la Grande Assemblée nationale de la Turquie le 18 Janvier 2020.

Le Centre d'arbitrage de l'OCI devrait ouvrir de nouvelles voies pour le secteur privé des pays membres, en particulier pour améliorer le commerce intra-OCI en fournissant une solution fiable, rapide et efficace pour les litiges commerciaux et d'investissements. CIIA et TOBB entreprennent les préparatifs nécessaires pour rendre le centre opérationnel bientôt.

CHAPITRE II: SYSTÈME DE SUIVI DES POLITIQUES DU COMCEC ET EFFORTS DES PAYS MEMBRES POUR LA RÉALISATION DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES MINISTÉRIELLES

Les efforts constants pour poursuivre l'état de mise en œuvre des recommandations politiques du COMCEC et pour identifier les progrès et les performances au niveau national nécessitent un mécanisme de suivi et d'évaluation solide dans le cadre du COMCEC. Le COMCEC a lancé dans ce but le Système de Suivi des Politiques du COMCEC (PFS) en juillet 2019, pour évaluer les résultats de la mise en œuvre des recommandations politiques du COMCEC adoptées lors des Sessions Ministérielles du COMCEC.

En tant que plateforme électronique, le COMCEC PFS vise à faciliter le suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations politiques (RP) dans les Pays Membres. Le SSP du COMCEC est conçu en se fondant sur l'approche de suivi et d'évaluation axée sur les résultats, qui met l'accent sur les résultats et les répercussions plus que le processus. En outre, le COMCEC PFS permet au BCC de collecter, gérer, analyser et rapporter des données et des informations synchronisées au COMCEC concerné ainsi que d'aider le BCC à extraire les informations pertinentes pour une planification future.

En outre, le COMCEC PFS devrait assurer le renforcement de la participation des États membres et leur appropriation par un rapport régulier et fiable et une mise en œuvre efficace des recommandations politiques du COMCEC.

Les points focaux du groupe de travail du COMCEC, qui sont déterminés par les pays membres de chaque secteur des autorités compétentes (ministère du Commerce, du Tourisme, etc.), ont un rôle crucial à jouer dans la collecte des informations nécessaires sur la mise en œuvre des recommandations en matière de politique ministérielle dans leur pays respectif et les soumettre par l'intermédiaire du SSP. À cet égard, les points focaux du COMCEC devraient fournir des données et des informations actualisées, précises et fiables sur les performances des pays concernés par le biais du SSP. Le système est accessible via la page Web du COMCEC (<http://pfs.comcec.org>). La directive d'utilisation du SSP est également disponible dans le système.

De plus, la coordination nationale revêt une grande importance pour le suivi actif de la mise en œuvre des recommandations politiques et de l'utilisation efficace du SSP. À cet égard, une coordination nationale efficace entre les ministères et les institutions concernés des pays membres est nécessaire pour la mise en œuvre des recommandations politiques et leur suivi efficace. Compte tenu de l'importance de cette question, certains pays membres, tels que la Gambie, le Nigéria, l'Indonésie et la Turquie, ont déjà mis en place des comités / organes de coordination de haut niveau dans leurs pays respectifs dans le cadre des efforts de coordination nationaux.

En ce qui concerne les recommandations politiques adoptées par la 35e session du COMCEC, seuls 6 pays membres ont communiqué jusqu'à présent leurs réponses au système dans cinq domaines de coopération, à savoir le Commerce (2 pays), les Transport et Communications (2), l'Agriculture (1), l'Allègement de la Pauvreté (2) et les Finances (1). Les détails relatifs aux retours d'information des pays membres concernés sont donnés ci-dessous pour chaque domaine de coopération.

a. Coopération Commerciale

Indonésie

En ce qui concerne les recommandations politiques de mise en place d'un mécanisme formel de consultation entre les autorités de régulation et la communauté commerciale afin de garantir un environnement commercial efficace dans l'intérêt des différents acteurs au niveau national. L'Indonésie a indiqué qu'elle disposait déjà d'une stratégie/d'un plan d'action/d'une feuille de route pour atteindre cet objectif et qu'elle était prête à fournir une assistance technique aux autres pays membres demandeurs par le biais d'ateliers.

Outre la mise en place d'un mécanisme de consultation formel, l'Indonésie a également indiqué qu'elle disposait déjà d'une stratégie, d'un plan d'action et d'une feuille de route concernant le développement d'un Système Efficace Avancé de Décision, la promotion de Systèmes Intégrés de Guichets Uniques (Single Window - SW) et de Portails d'Information Commerciale.

En ce qui concerne la recommandation politique relative à la gestion des frontières, l'Indonésie a achevé sa stratégie, son plan d'action et sa feuille de route ainsi que les mesures réglementaires, législatives et administratives connexes en vue de mettre en œuvre cette recommandation politique. En outre, l'Indonésie a indiqué qu'elle pouvait fournir une assistance technique aux autres pays membres qui le demanderaient.

Jordanie

En ce qui concerne les recommandations politiques de mise en place d'un mécanisme formel de consultation entre les autorités de régulation et la communauté commerciale afin de garantir un environnement commercial efficace dans l'intérêt des différents acteurs au niveau national, la Jordanie a indiqué qu'elle disposait déjà d'une stratégie/d'un plan d'action/d'une feuille de route à cet effet. La Jordanie a également indiqué qu'elle s'efforçait d'utiliser efficacement les technologies de l'information et de la communication pour diffuser le commerce et mettre au point un Système Efficace Avancé de Décision afin d'améliorer la certitude et la prévisibilité des opérations douanières.

En outre, la Jordanie envisage de se doter d'une stratégie/d'un plan d'action/d'une feuille de route pour promouvoir des Systèmes Intégrés de Guichets Uniques (SW) et des Portails d'Information Commerciale. En outre, il existe un processus continu de publication d'une réglementation/loi/mesure administrative à cette fin.

La Jordanie a achevé la stratégie, le plan d'action et la feuille de route nécessaires dans le but d'établir un échange électronique efficace de systèmes d'information entre toutes les agences concernées, en particulier entre les pays voisins. Bien qu'il n'existe pas de réglementation/loi/mesure administrative sur cette question, la Jordanie mène plusieurs activités de formation pour mettre en œuvre la recommandation politique concernée.

En ce qui concerne les recommandations politiques liées à la simplification des formalités et des exigences documentaires pour faciliter les opérations de transit, un processus de stratégie/de plan d'action/de feuille de route est en cours. Des activités telles que des formations, des ateliers et des conférences sont menées à cet effet en Jordanie.

b. Transport et Communications

Jordanie

En ce qui concerne les recommandations politiques liées à l'amélioration de la gestion des risques pour les projets PPP de transport dans les Pays Islamiques, la Jordanie a indiqué qu'elle disposait déjà d'une stratégie/plan d'action/feuille de route pour développer le cadre juridique en adoptant une législation adaptée aux PPP. À cet égard, la Jordanie se déclare prête à fournir une assistance technique aux autres pays membres demandeurs par le biais d'ateliers.

En outre, la Jordanie dispose déjà d'une unité PPP, ce qui facilite l'attribution des responsabilités pour la gestion des PPP. La Jordanie dispose également d'un environnement administratif propice pour soutenir l'utilisation d'outils techniques appropriés, d'analyses, etc., et développer une base de données et des compétences solides pour minimiser les risques lors de la mise en œuvre des projets PPP. Par ailleurs, la Jordanie dispose des directives de gestion des risques et des listes de contrôle pour l'amélioration de la mise en œuvre des projets PPP

En ce qui concerne les recommandations politiques liées aux évaluations des projets d'amélioration des transports dans les pays membres de l'OCI, la Jordanie a signalé qu'elle déploie des efforts continus pour achever une stratégie/plan d'action/feuille de route, qui vise à concevoir un cadre systématique pour l'évaluation des projets de transport, en indiquant les objectifs, les types et les méthodologies utilisées.

La Jordanie déploie également des efforts continus pour achever une stratégie/un plan d'action/une feuille de route en ce qui concerne l'élaboration de guides et de directives pour garantir des évaluations efficaces et harmonisées des projets de transport. À cet égard, il a été indiqué que la Jordanie avait besoin d'une assistance technique par le biais de programmes de formation.

Turquie

En ce qui concerne les recommandations politiques liées à l'amélioration de la gestion des risques pour les projets PPP de transport dans les Pays Islamiques, la Turquie a indiqué qu'elle disposait déjà d'une stratégie/plan d'action/feuille de route pour développer le cadre juridique en adoptant une législation adaptée aux PPP. À cet égard, la Turquie se déclare prête à fournir une assistance technique aux autres pays membres demandeurs par le biais de visites d'étude.

En outre, la Turquie dispose d'unités/départements spécifiques relevant du Ministère des Transports et des Infrastructures et de la Direction Générale des Autoroutes, qui facilitent l'attribution des responsabilités pour la gestion des PPP tout au long de leur cycle de vie. Les capacités institutionnelles et humaines limitées et l'expertise technique ainsi que la pandémie Covid-19 ont été considérées comme les principaux défis pour l'élaboration de directives de gestion des risques et de listes de contrôle pour l'amélioration de la mise en œuvre des projets PPP.

En ce qui concerne les recommandations politiques liées aux évaluations des projets d'amélioration des transports dans les pays membres de l'OCI, la Turquie a signalé qu'elle disposait d'un cadre systématique pour l'évaluation des projets de transport, en indiquant les objectifs, les types et les méthodologies utilisées. Par ailleurs, la Turquie dispose des guides et des directives pour assurer une évaluation efficace et harmonisée des projets de transport et pour une mise en œuvre efficace des évaluations existantes.

c. Agriculture

Malaisie

En ce qui concerne la recommandation politique relative au renforcement de la capacité de collecte, de gestion et de diffusion des données sur le commerce agricole, la Malaisie a indiqué qu'elle s'efforçait déjà d'élaborer un document de politique ainsi que les préparatifs réglementaires et administratifs pertinents sur la question.

d. Coopération Financière

Iran

L'Iran a indiqué qu'il était en train de développer un cadre juridique et réglementaire général pour le système Takaful afin de faciliter les opérations, la transparence et la gouvernance dans ce secteur.

En outre, conformément aux 34^{ème} Recommandations de Politique Ministérielle du COMCEC, l'Iran a mené plusieurs activités telles que des ateliers, des formations et des séminaires pour améliorer les capacités et le capital humain pour accroître l'utilisation de la finance Islamique pour le financement des infrastructures.

e. Allègement de la Pauvreté

Iran

En ce qui concerne les recommandations politiques concernant l'accès aux services de santé, il a été signalé que l'Iran était prêt à fournir une assistance technique par le biais de séminaires, de programmes de formation et/ou d'ateliers aux autres pays membres demandeurs pour l'élaboration d'une stratégie/politique comprenant un programme bien conçu de régimes de paiement et d'assurance maladie pour parvenir à une couverture sanitaire universelle.

En ce qui concerne la mortalité infantile et maternelle, il a été déclaré que l'Iran pouvait bénéficier de possibilités d'assistance technique sous la forme de programmes de formation, d'ateliers ou de séminaires pour élaborer une stratégie/politique visant à améliorer l'accès aux soins de santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI), et assurer une répartition équitable des prestataires de santé. L'Iran s'est également déclaré prêt à coopérer avec les pays sur les questions liées à l'accès aux services de santé maternelle, néonatale et infantile grâce à l'échange de programmes d'experts.

L'Iran s'est également déclaré prêt à fournir une assistance technique avec des ateliers et un échange de programmes d'experts pour améliorer le fonctionnement du système de santé grâce à la formation et à la pratique des protocoles de soins standard recommandés et à un suivi régulier des normes.

En ce qui concerne l'élaboration/l'amélioration des systèmes intégrés de gestion de l'information sanitaire et l'élaboration de programmes éducatifs durables sur les soins de santé des femmes et des enfants, l'Iran a exprimé sa volonté de fournir une assistance technique aux autres pays membres demandeurs.

CHAPITRE III: EFFORTS DE PRODUCTION DE CONNAISSANCES : PUBLICATIONS DU COMCEC

Le COMCEC a pour objectif de produire et de diffuser des connaissances, de partager des expériences et des meilleures pratiques ; de développer une compréhension commune et de rapprocher les politiques dans les domaines de coopération afin de trouver des solutions aux défis confrontés par les Pays Membres. A cette fin, le groupe de travail du COMCEC a été conçu comme un instrument permettant de réaliser cette mission du COMCEC. A cet égard, des rapports de recherche sont préparés pour chaque réunion du groupe de travail afin de servir de base aux discussions tenues lors des Réunions. Chaque rapport d'étude se concentre sur un thème spécifique des Groupes de Travail et il est préparé par des sociétés de conseil au niveau mondial, des organisations internationales qui ont de l'expérience sur un thème spécifique ou des académiciens des universités de hauts rangs à travers le monde.

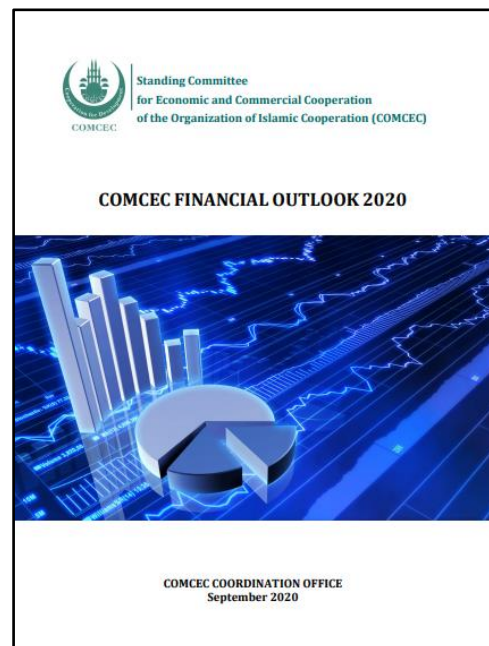
Le Bureau de Coordination du COMCEC prépare les rapports en coopération étroite avec les conseillers afin d'assurer des études de recherche de haute qualité. Les études commencent avec

un cadre conceptuel et un aperçu du thème spécifique dans le monde et dans les pays membres, suivi d'une analyse approfondie de quelques pays membres basée sur des visites de terrain, des enquêtes et des entrevues. À la fin de chaque rapport, certaines recommandations de politique générale sont données aux Pays Membres aussi bien qu'aux efforts de coopération internationale sous l'égide du COMCEC. Lors de la préparation de chaque rapport de recherche, la participation active des États membres est d'une importance vitale. À cet égard, les thèmes de recherches sont identifiés avec les points focaux COMCEC des pays membres. A la lumière des points de vue des points focaux du COMCEC, les thèmes de chaque groupe de travail ainsi que le rapport de recherche sont déterminés pour les trois prochaines années. En outre, lors de la préparation des rapports de recherche, des enquêtes sont transmises aux points focaux afin d'enrichir les données empiriques présentées dans les rapports et de garantir leur solidité analytique. Les observations des États membres sont également enrichies par la réception de leurs points de vue / commentaires sur les projets d'études de cas (s'ils font l'objet d'une analyse de cas) et d'un projet de rapport avant leur finalisation. En outre, les observations formulées lors des Réunions du Groupe de Travail, où chaque rapport de recherche est présenté, sont utiles aux États membres et aux organisations internationales compétentes pour l'amélioration des rapports de recherche. Les versions finales des rapports de recherche sont publiées sur le site Web du livre électronique du COMCEC (ebook.comcec.org).

De plus, des perspectives sectorielles sont préparées annuellement pour chaque domaine de coopération. Ces documents sont préparés par le Bureau de Coordination du COMCEC en vue d'explorer les tendances mondiales et la situation actuelle dans les Pays Membres de l'OCI dans le domaine respectif et enrichir les débats durant les Réunions des Groupes de Travail en fournissant des données récentes.

Par ailleurs, après chaque Réunion d'un GT, des documents de compte rendu sont préparés afin de refléter les discussions, y compris les résumés des présentations faites au cours des Réunions. Depuis la 35ème session du COMCEC, 6 rapports de recherche sur les thèmes des groupes de travail et 6 rapports de prospective sectoriels ainsi que 6 documents de procédures ont été préparés à la fin du mois d'octobre 2020. Toutes ces publications sont

consultables sur le site Web du COMCEC, accessibles sous forme de livre électronique sur le site Web de livres électroniques du COMCEC : <http://ebook.comcec.org/>



CHAPITRE IV: FINANCEMENT DE PROJETS DU COMCEC EN TANT QU'INSTRUMENT D'APPUI AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DU COMCEC

Le Financement de Projets du COMCEC est l'un des instruments de mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, qui a pour objectif de fournir du financement aux Projets des pays membres sous forme de subventions. La Stratégie introduit une gestion bien définie du cycle de projet avec un mécanisme financier clairement identifié. Les Projets Financés par le COMCEC qui seront soumis par les Etats Membres et les institutions pertinentes de l'OCI sous le Financement de Projets du COMCEC servent à la réalisation des objectifs de la Stratégie et des recommandations de politique adoptées par les Sessions du COMCEC aussi bien qu'à la mobilisation des ressources humaines et institutionnelles des Etats Membres.

Cet instrument rend possible aux Pays Membres et aux institutions de l'OCI de s'engager dans les efforts de coopération pour surmonter les défis communs des Etats Membres dans les domaines de coopération. L'instrument fournit l'occasion aux Pays membres de proposer des projets multilatéraux dans les domaines prioritaires identifiés par la Stratégie du COMCEC, les groupes de travail et les recommandations de politique.

Le Financement de Projet du COMCEC est un outil précieux pour aider les États membres dans l'élaboration de leurs politiques. Il met en pratique recommandations de politique générale du COMCEC tout en améliorant les capacités institutionnelles et humaines des États membres. Chaque projet financé est mis en œuvre en coopération avec la participation d'au moins trois États Membres de l'OCI. Ce faisant, il permet non seulement de partager des connaissances et des expériences sur un thème spécifique, mais améliore également la capacité des États membres à travailler ensemble pour résoudre les problèmes communs par la mise en œuvre de projets multilatéraux.

En 2019, 22 projets ont été mis en œuvre avec succès dans le cadre de cet instrument. Considérant qu'au moins deux Pays Membres ou plus participent comme des partenaires à travers le Financement de Projets du COMCEC, non seulement les propriétaires du projet, mais de même les partenaires du projet bénéficient des services fournis. À cet égard, 35 pays ont bénéficié du Financement de Projets du COMCEC en 2019.

En outre, dans le cadre du 7e appel pour les propositions de projets, 22 projets ont été sélectionnés pour être financés par le BBC en 2020. Toutefois, ces projets n'ont pas encore été achevés en raison des retards découlant des restrictions de voyages internationaux imposées par la pandémie de COVID 19. Par conséquent, plusieurs projets devraient être finalisés en 2021. Le tableau 1 ci-dessous présente la Liste des Projets financés par le Bureau de Coordination du COMCEC au cours de la 7e appel pour les propositions de projets du SPC.

Tableau 1: Projets à financer par le biais du financement de projets par COMCEC au cours de la 7e appel pour les propositions de projets du SPC

| No | Propriétaires du Projet | Partenaires du Projet | Domaine de Coopération | Titre du Projet |
|----|-------------------------|---------------------------------|------------------------|---|
| 1 | Bénin | Niger, Togo, Côte d'Ivoire | Agriculture | Renforcement de la capacité d'entreposage et de stockage des céréales et des pois chiches (à mettre en œuvre en 2021) |
| 2 | Niger | Bénin, Côte d'Ivoire et Nigeria | Agriculture | Renforcement des capacités sur les céréales et de stockage les pois chiches (à mettre en œuvre en 2021) |
| 3 | Suriname | Indonésie et Turquie | Agriculture | Renforcement des capacités sur les systèmes d'irrigation dans les cultures végétales (à mettre en œuvre en 2021) |

| No | Propriétaires du Projet | Partenaires du Projet | Domaine de Coopération | Titre du Projet |
|----|-----------------------------|--|-----------------------------|--|
| 4 | COMSTECH (OCI-CPCST) | Égypte, Irak, Jordanie, Malaisie, Pakistan, Arabie Saoudite, Turquie | Agriculture | Nouvelles technologies d'élevage pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (à mettre en œuvre en 2021) |
| 5 | SESRIC | Bangladesh, Djibouti, Indonésie, Jordanie, Oman, Palestine, Arabie Saoudite, Sénégal, Soudan, Suriname, Turquie et Ouganda | Agriculture | Améliorer la sécurité alimentaire par le biais des bilans alimentaires nationaux (à mettre en œuvre en 2021) |
| 6 | Brunei Darussalam | Indonésie et Malaisie | Finances | Programme de renforcement des capacités sur Sukuk (Certificats de Location), ESG Sukuk et Fintech islamique (à mettre en œuvre en 2021) |
| 7 | Malaisie | Turquie, Brunei Darussalam | Finances | Faire progresser le marché des capitaux islamiques grâce à la technologie financière (à mettre en œuvre en 2021) |
| 8 | Nigéria | Soudan et Mozambique | Finances | Améliorer le Takaful (Système d'assurance islamique) dans les États membres de l'OCI |
| 9 | Sierra Leone | Malaisie et Nigéria | Finances | Faciliter l'accès des femmes entrepreneurs au financement islamique (à mettre en œuvre en 2021) |
| 10 | Bénin | Gambie, Niger et Turquie | Allègement de la Pauvreté | Pilotage des PEFPP dans les pays sélectionnés de l'OCI (à mettre en œuvre en 2021) |
| 11 | La Gambie | Sierra Leone et Nigeria | Allègement de la Pauvreté | Encourager l'introduction de l'éducation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires (à mettre en œuvre en 2021) |
| 12 | Turquie | Soudan, Somalie, Niger | Allègement de la Pauvreté | Renforcement de la capacité humaine en matière de la santé et création d'un groupe de travail sur l'intervention (à mettre en œuvre en 2021) |
| 13 | Maldives | Turquie, Malaisie | Commerce | Améliorer le système de contrôle des importations et des exportations alimentaires (à mettre en œuvre en 2021) |
| 14 | Soudan | Tchad, Egypte, Tunisie | Commerce | Gestion efficace des frontières par l'intermédiaire d'un poste frontalier à guichet unique |
| 15 | CCIAI | 25 États Membres | Commerce | Transformation numérique pour améliorer la facilitation du commerce (à mettre en œuvre en 2021) |
| 16 | SMIIC | Turquie, Maroc, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Guinée, Niger, Burkina Faso, Algérie, Tunisie, Mauritanie, Djibouti, Sénégal | Commerce | Enseignement de la Fondation Halal de l'OCI/INMPI pour la région africaine (à mettre en œuvre en 2021) |
| 17 | Cameroun | Côte d'Ivoire et Tchad | Transport et Communications | Création des archives de transports maritimes (à mettre en œuvre en 2021) |
| 18 | Nigéria | Bénin, Togo et Gambie | Transport et Communications | Surveillance du corridor de transports Lagos-Abidjan (à mettre en œuvre en 2021) |
| 19 | Turquie | Algérie et Tunisie | Transport et Communications | Mise en œuvre des Conventions maritimes internationales (à mettre en œuvre en 2021) |
| 20 | Cameroun | Azerbaïdjan, Burkina Faso, Nigeria et Sénégal | Tourisme | Renforcement des capacités des organisations de gestion de destinations Parties prenantes (à mettre en œuvre en 2021) |
| 21 | Turquie | Afghanistan et Iran | Tourisme | Revitalisation de la route de voyage de Mevlana (à mettre en œuvre en 2021) |
| 22 | Ouganda | Gambie, Malaisie, Mozambique et Nigéria | Tourisme | Tourisme communautaire par la promotion des sites patrimoniaux (à mettre en œuvre en 2021) |

En outre, plusieurs sessions de formation en ligne sur le financement des projets du COMCEC ont eu lieu chaque semaine entre le 10 Juin et le 8 Juillet. Les sessions ont informé le personnel du projet sur les acteurs responsables, la mise en œuvre, le suivi, les règles de visibilité ainsi que le système d'information sur la gestion de projets.

De plus, le BBC a fait le 8e appel le 1er Septembre 2020. 56 propositions de projets soumises par les pays membres et les institutions de l'OCI, et puis 18 projets ont été présélectionnés.

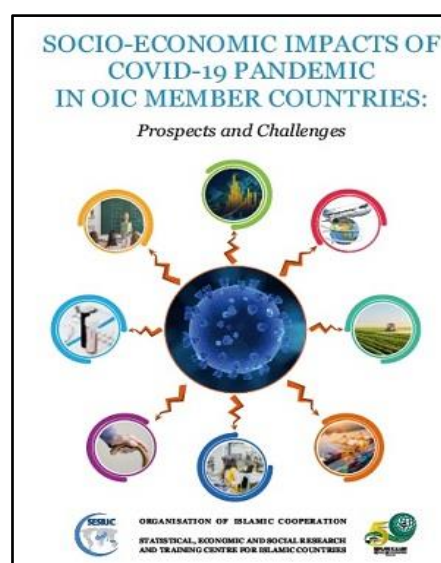
CHAPITRE V: NOUVELLES INITIATIVES ET NOUVEAUX PROGRAMMES AU MILIEU DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de Covid-19 est sans précédent dans sa portée et son impact à l'échelle mondiale, ce qui pose de formidables défis au sein de l'économie mondiale interconnectée. Cette pandémie affecte profondément l'humanité tout entière et a de graves conséquences sur de nombreux domaines, en particulier les questions économiques et sociales. La production et la consommation mondiales ont considérablement diminué en raison des mesures prises pour prévenir ou ralentir la contamination du virus. Il a souligné que les volumes du commerce mondial des marchandises ont diminué de 14,3 % au deuxième trimestre de 2020 par rapport à la période précédente.

Selon le rapport 2020 sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI), environ 750 millions de personnes ont été exposées à de graves niveaux d'insécurité alimentaire en 2019. Il est estimé que le COVID-19 ajouterait entre 83 et 132 millions de plus au nombre total de personnes sous-alimentées dans le monde en 2020.

Afin d'atténuer les effets néfastes de la pandémie de Covid-19 pour les pays membres, les institutions de l'OCI ont lancé des initiatives et des programmes. À cet égard, l'OCI a mobilisé toute la capacité de l'Organisation et de ses institutions pour aider les pays membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans nationaux pour faire face au COVID-19. À cette fin, le FSID a lancé un "programme de préparation et d'intervention stratégique" de 2,3 milliards de dollars américains pour la pandémie de COVID-19 visant à soutenir les efforts de nos États membres pour atténuer l'impact de la pandémie.

En outre, la publication intitulée "Impacts socio-économiques de la pandémie de Covid-19 sur les pays membres de l'OCI" et divers programmes de formation et de renforcement des capacités ont été menés par SESRIC. Les webinaires sur l'impact de Covid-19 sur les flux commerciaux et d'investissements intra-OCI ont été organisés par CIDC en collaboration avec l'OCI et les institutions internationales. Diverses activités (soutien au financement, webinaires, soutien au développement des équipements et des capacités, harmonisation des normes, etc.) ont été entreprises par GIIFC pour aider les pays membres à lutter contre la pandémie de COVID-19. Des activités d'échange d'informations ont également été organisées par CCIAl pour contrer la crise de COVID-19 tant au niveau gouvernemental que dans le secteur privé.



En outre, comme il est mentionné dans les sections pertinentes du présent rapport, les groupes de travail du COMCEC, en plus de leurs programmes d'activités réguliers, ont élaboré les répercussions du COVID-19 sur les trois secteurs importants, à savoir l'agriculture, le tourisme et le commerce, par le biais des réunions de consultation virtuelles qui se sont tenues en Juin-Juillet 2020.

En vue de s'attaquer aux ramifications existantes et potentielles de la pandémie de COVID, le BBC a lancé la Réponse du COMCEC contre le COVID (RCC) au profit des institutions publiques des pays membres. La RCC vise principalement à atténuer l'impact négatif de la pandémie sur les économies des pays membres, en mettant particulièrement l'accent sur les secteurs de l'agriculture, du commerce et du tourisme au cours de la phase pilote. Dans le cadre du Programme, le BBC financera certains types de projets, qui porteront sur l'évaluation des besoins, le partage de l'expertise, l'octroi de subventions directes aux bénéficiaires finaux et l'appariement des inventeurs avec les investisseurs. Le BBC a lancé le Premier Appel à propositions de projets dans le cadre du RCC le 16 octobre 2020.

Deuxièmement, compte tenu de la situation actuelle et des conditions particulières en Palestine,

COMCEC
COVID Response

Direct Grant

Procurement of machinery, equipment or service which directly meet the needs of final beneficiaries (institutions, farmers, SMEs etc.) in order to alleviate negative impacts of the pandemic.

ccr@comcec.org

The Project Owner shall prepare and submit a "Project Fiche for Direct Grant" in the preliminary phase. The project fiche for direct grant shall describe the problem, main objective, target group, needs assessment of the machinery/equipment/service in question, specifications of the equipment, maintenance related issues (where necessary) and estimated time of delivery among others.

Project fiche is the main reference document defining the essentials of the projects. Thus, the PO is expected to pay due attention to the preparation of the document.

POs should submit project proposals only electronically (ccr@comcec.org) in the preliminary phase. They are not required to send the hard copies of their proposals via official channels at this stage.

en particulier à Al-Quds Al-Sharif et des résolutions des récents Sommets islamiques extraordinaires sur Al-Quds, le BBC a lancé le Programme Al-Quds, qui met l'accent sur le développement et la gestion des destinations ainsi que sur le tourisme communautaire à Al-Quds. Mis en œuvre en collaboration avec le Ministère de l'économie nationale de la Palestine, le programme se compose de plusieurs projets qui seront réalisés entre 2020 et 2022.



Les deux premiers projets ont été lancés en 2020. Dans le cadre du premier projet intitulé *“Analyser l’infrastructure touristique et élaborer une feuille de route pour la destination touristique pour Al-Quds”*, le BBC a mené une étude de recherche pour analyser l’infrastructure touristique et élaborer une feuille de route pour la destination touristique Al Quds. Dans le cadre de cette étude de recherche, la situation actuelle de l’infrastructure touristique d’Al-Quds (hôtels, restaurants, transports, ressources humaines, guides, organisateurs de voyages, etc.) sera évaluée, les zones les plus urgentes qui nécessitent des investissements seront déterminées ainsi que les biens culturels et les installations qui pourraient être inclus dans l’offre touristique d’Al-Quds seront analysés. Le projet contient également une évaluation du nombre et de la capacité des installations touristiques et des travailleurs à Al-Quds, la nécessité de former des professionnels du secteur et des artisans. Le projet fournira en fin de compte une analyse SWOT (forces, faiblesses...) et une mission, une vision et un objectif pour une stratégie de destination touristique et de communications pour Al-Quds.

Le deuxième projet, intitulé *“Soutien à la capacité institutionnelle du Conseil du tourisme et du patrimoine d’Al-Quds”*, vise à améliorer l’institutionnalisation et le mécanisme de financement durable du Conseil du tourisme et du patrimoine d’Al-Quds (CTPA) afin d’être une organisation de gestion des destinations qui fonctionne bien pour Al-Quds. Le projet prévoit une étude conceptuelle pour déterminer les besoins de formation du personnel du CTPA, élaborer des modules de formation et offrir des programmes de formation, recommander une structure organisationnelle d’OMD, élaborer les besoins en RH et les possibilités d’autofinancement durables. Dans ce cadre, après avoir fait l’évaluation des besoins de formation du personnel du CTPA en ce qui concerne les compétences et les qualifications requises, un programme de formation en ligne sera organisé pour le personnel du CTPA dans i) la gestion de destination et la compétitivité, ii) la planification du tourisme et du patrimoine culturel et iii) les stratégies de développement de produits touristiques.

Les deux projets devraient être finalisés d’ici la fin de 2020. D’autres projets sont planifiés pour être mis en œuvre entre 2021 et 2022.

CHAPITRE VI: 36ÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Le Comité de Suivi est l'un des organes du COMCEC chargé d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes et projets approuvés par les Sessions Ministérielles du COMCEC. Le Comité prépare également le projet d'ordre du jour des Sessions du COMCEC. Le Comité de Suivi du COMCEC se réunit chaque année en République de Turquie. La 36e Réunion du Comité de suivi du COMCEC s'est tenue virtuellement les 20 et 21 Octobre 2020 avec la participation des membres actuels du Comité de suivi du COMCEC sous la présidence du Vice-Président du Budget stratégique de la Présidence de la République de Turquie, S.E. İbrahim ŞENEL. Le Comité a examiné les progrès de la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC et de ses mécanismes, à savoir les Groupes de Travail et le financement de projets du COMCEC. En outre, le Comité a développé les programmes, projets et activités inscrits à l'ordre du jour du COMCEC. Le Comité a préparé un ensemble de recommandations à soumettre à la 36ème Session du COMCEC. En conséquence, le Comité s'est félicité, entre autres, du rapport d'avancement soumis par le Bureau de Coordination du COMCEC, soulignant en particulier les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie, et a félicité les États membres et les institutions de l'OCI pour leurs précieuses contributions à la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC. Le Comité a également demandé aux États Membres et aux Institutions de l'OCI de continuer à soutenir pleinement la mise en œuvre de la stratégie. Tous les rapports et documents soumis à la 36ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

CHAPITRE VII: 36e RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION

Le Comité de Session, composé des institutions de l'OCI travaillant dans le domaine économique, se réunit en marge de chaque Session Ministérielle et de Comité de Suivi du COMCEC pour examiner et coordonner les activités et les programmes des institutions de l'OCI concernées. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC, les Institutions de l'OCI concernées, à savoir l'CICIA, le CIDC, le Groupe de la BID, le SESRIC, le SMIIC et l'OISA, assistent aux réunions du comité de session. À cet égard, en marge de la 36e Réunion du Comité de suivi du COMCEC, la 36e réunion du Comité de session s'est tenue virtuellement le 15 Octobre 2020. Au cours de la réunion, les Institutions de l'OCI ont discuté de leurs activités prévues en harmonie avec la stratégie du COMCEC et les recommandations de politique générale du COMCEC. En outre, les contributions des institutions de l'OCI à la mise en œuvre des Recommandation en matière de Politique Ministérielle du COMCEC et les rôles des institutions de l'OCI dans la mise en œuvre de la section de la coopération économique de l'OCI-2025 ont également été discutées lors de la 36ème Réunion du Comité de Session. En outre, le SESRIC a informé le Comité des préparatifs concernant le rapport annuel sur les progrès accomplis au niveau de l'OCI dans la réalisation des objectifs de développement durable prioritaires définis par les États Membres, à soumettre à la 36ème session ministérielle du COMCEC.

Le Comité a été informé par les institutions de l'OCI sur leurs activités et programmes visant à aider les pays membres dans leurs efforts destinés à atténuer les effets néfastes de la pandémie de COVID-19. Le Comité a salué les efforts déployés par les institutions de l'OCI, en particulier, entre autres, le "Programme de Réponse du COMCEC contre le COVID-19" lancé par le BBC; la publication intitulée les "Impacts socio-économiques de la pandémie de Covid-19 sur les pays membres de l'OCI", ainsi que divers programmes de formation et de renforcement des capacités menés par SESRIC; le "Programme de préparation et d'intervention stratégique pour la pandémie de COVID-19" lancé par le Groupe BID; les webinaires sur l'impact du Covid-19 sur les flux

commerciaux et d'investissements intra-OCI organisés par la CIDC en collaboration avec l'OCI et les institutions internationales; diverses activités (soutien au financement, webinaires, soutien au développement des équipements et des capacités, harmonisation des normes, etc.) entreprises par GIIFC pour aider les pays membres à lutter contre la pandémie de COVID-19.

Le Comité a également été informé par l'ICIEC (Groupe de la BID) sur les préparatifs en vue du lancement de l'initiative « Centre de Renseignement sur l'Entreprise de l'OCI ». Le Comité a noté les efforts récents et a demandé au ICIEC de finaliser en coopération avec le SESRIC les préparatifs techniques pour la mise en opération du Programme.

Le Comité a également été informé par les institutions de l'OCI sur leurs activités, sur leurs projets et les programmes existants et nouvellement lancés au profit du peuple palestinien et d'Al-Quds Sharif et des pays membres de l'OCI géographiquement éloignés tels que le Guyana et le Suriname et les pays observateurs. Le Comité a apprécié les efforts déployés par les institutions de l'OCI et leur a demandé d'accroître encore leurs contributions, y compris les éventuelles activités et programmes conjoints.

CHAPITRE VIII: PREPARATIFS DE LA SESSION D'ECHANGE DE VUES

Des sessions d'échanges de vues ont lieu régulièrement lors des Sessions Ministérielles du COMCEC. Les ministres des États membres de l'OCI ont l'occasion de discuter de leurs expériences nationales ainsi que des moyens de renforcer la coopération entre les États membres sur un thème spécifique, défini lors de la précédente Session Ministérielle du COMCEC. À cet égard, la 35e session du COMCEC a déterminé le thème de l'échange de vues ministérielles de la 36e session du COMCEC en tant que "Promotion de l'entrepreneuriat pour la compétitivité de l'industrie touristique" et a demandé au Groupe de travail sur le tourisme (GTT) du COMCEC, de présenter des recommandations de politiques concrètes à ce sujet et de les signaler à la 36e session du COMCEC, en coopération avec les institutions compétentes de l'OCI. À cet égard, la 15e Réunion du GTT du COMCEC qui s'est tenue virtuellement le 25 Septembre 2020, a servi d'événement préparatoire à ladite session. En conséquence, le GTT, à sa 15e réunion, a délibéré sur les préparatifs concernant la session d'échange de vues et a présenté un ensemble de recommandations de politiques qui seront soumises à la 36e session du COMCEC. Les détails des recommandations de politique générale à soumettre à la 36ème session du COMCEC sont disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).